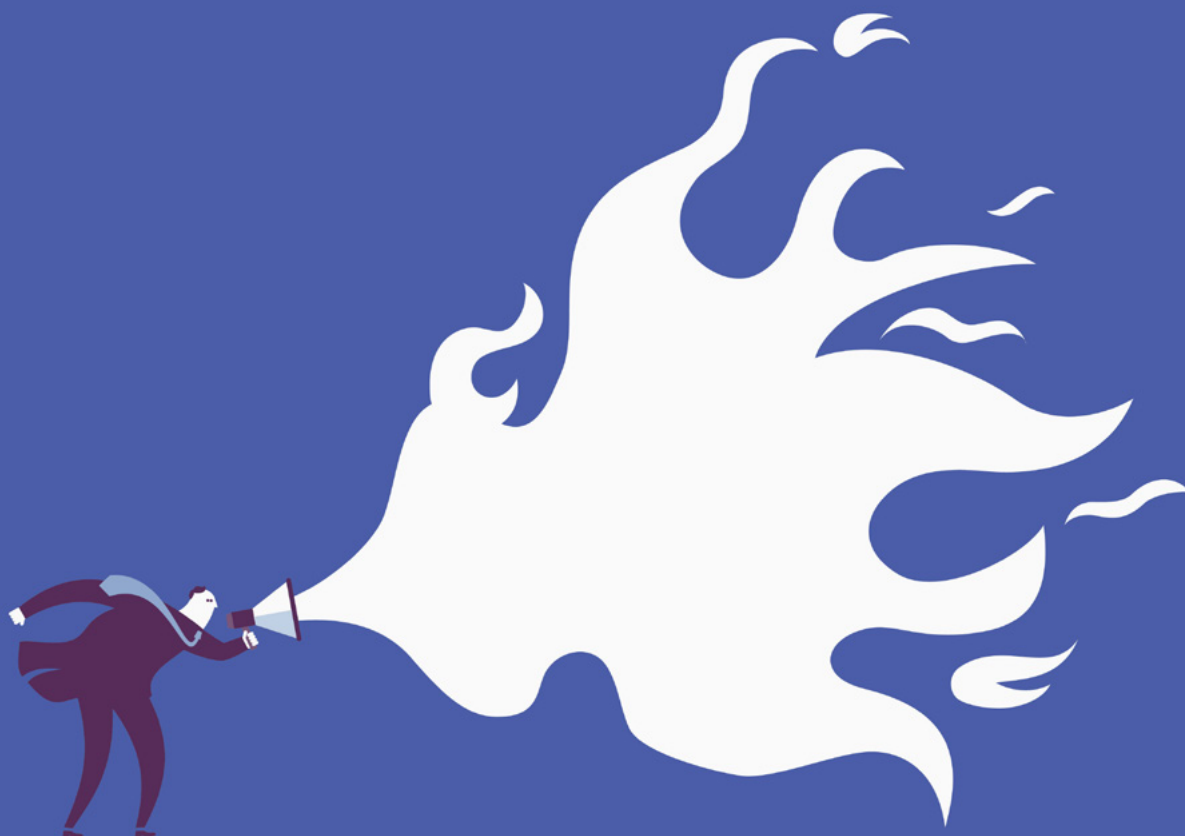




Discours de haine

Ce numéro de **notre collection POCKETs** synthétise les points clés de la formation
« Discours de haine » réalisée pour le Ministère de la culture / DGMIC

SOMMAIRE

1 – Introduction

2 – Les grands enjeux

3 – Quelques définitions

4 – Ressorts et mécanismes

5 – Loi et usages

6 – Agir avec l'EMI



Soutenu
par



INTRODUCTION

Pugilats, insultes, harcèlement... pourquoi tant de haine en ligne aujourd'hui ? Le sujet est sensible et les réponses à cette question plurielles. Comprendre les causes structurelles et systémiques de ce phénomène en nette augmentation est l'une des questions brûlantes qu'abordent sous des angles différents la sociologie, les sciences politiques, la psychologie et la philosophie. En Éducation aux Médias et à l'Information, notre approche consiste à se pencher sur les mécanismes et pratiques médiatiques contemporaines pouvant expliquer ce phénomène, et à rechercher des solutions pour le prévenir et en limiter ses impacts.

Discours de haine et liberté d'expression sont deux sujets étroitement liés : les limites à ce que l'on peut dire publiquement définissent le cadre légal et éthique au-delà duquel les discours de haine peuvent se développer. La liberté d'opinion, c'est autre chose : chacun est libre d'avoir les plus haineuses des pensées en privé. La question clé à laquelle nous chercherons donc ici à répondre est : en quoi et comment les médias d'aujourd'hui et en particulier les médias sociaux favorisent-ils la production et la diffusion de discours contraires à la loi, à l'harmonie sociale, et à la démocratie.

En EMI, le discours de haine relève des **désordres de l'information et du bien-être des citoyens.**

Dans ce dernier cas, il s'inscrit le plus souvent dans des actions de cyberharcèlement.



LES GRANDS ENJEUX

Risques pour la démocratie

Aux côtés de, et lié au problème de la désinformation, la propagation de discours de haine dans les médias, et singulièrement dans les médias sociaux, est prise très au sérieux par les politiques et les défenseurs des droits de l'homme, qui y voient une menace pour l'ordre démocratique. Principaux risques :

- Polarisation et clivage de l'opinion
- Installation de radicalités
- Campagnes de diffamation
- Entrave au débat
- Création d'un climat délétère pouvant mener à confisquer la parole à certains, et donc entraver la liberté d'expression

Risques pour les personnes – Cyberharcèlement

- Au travail : démotivation, burn-out, démission...
- Dépression et troubles du comportement , tocs
- Enfermement sur soi
- Retrait des débats publics, notamment en cas de harcèlement des journalistes

Il est intéressant, à la fois analytiquement et pour trouver des solutions, de faire la distinction entre les discours de haine ayant **des conséquences sur la vie des personnes** (cyberharcèlement) et ceux qui représentent **une menace pour la démocratie**.



QUELQUES DÉFINITIONS

Discours de haine (ou discours haineux)

Selon la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe : « Le discours de haine recouvre de nombreuses formes d'expression qui propagent, encouragent, promeuvent ou justifient la haine, la violence ou la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs « race », origine, âge, handicap, religion, sexe et/ou orientation sexuelle. »

Discours de haine et cyberharcèlement (ou cyber-intimidation)

Le discours de haine est au cœur du cyberharcèlement, un terme qui se réfère à des formes de harcèlements menés à l'aide d'outils et de services électroniques. Cela peut inclure l'affichage de menaces, de rumeurs, de remarques sexuelles, d'insultes et de discours de haine.

► Le cyberharcèlement est caractérisé par les éléments suivants :

- Menaces, intimidation, insultes, chantage, ostracisme, violences verbales ou psychologiques
- Diffusion massive, instantanée
- Répétition
- Canaux de diffusion multiples : SMS, appels, réseaux sociaux, chats, blogs, mails
- 24h /24
- Traces numériques difficiles à effacer

Les grandes typologies de la haine

- Incitation à la haine raciale
- Négationnisme
- Révisionnisme
- Haine religieuse, incitation à l'intolérance religieuse
- Incitation à la haine ethnique
- Apologie de, et incitation à la violence
- Apologie du terrorisme et soutien d'activités terroristes
- Incitation à la discrimination
- Apologie de crimes de guerre
- Dénigrement de l'identité nationale
- Incitation à la haine nationale
- Incitation ou soutien à l'extrémisme
- Injure visant les responsables de l'Etat

On entend par « **Discours de haine dissimulé** » tous les types de messages haineux qui ne contreviennent pas à la loi... **sans en être moins dangereux.**



RESSORTS & MÉCANISMES

dans les médias de masse, les médias sociaux et les jeux vidéo

Discours de haine, discrimination et stéréotypes

Le discours de haine prend souvent l'expression de propos discriminatoires s'appuyant sur des stéréotypes sexistes, raciste ou âgistes, pour n'en citer que les plus courants. Avec l'essor des médias sociaux, ces stéréotypes ont trouvé un nouveau canal de diffusion d'une puissance inédite et difficile à contrôler.

Discours de haine et liberté d'expression

En Occident, c'est avec l'instauration de la liberté de la presse qu'ont été formalisés les règles et questionnements autour de la liberté d'expression et de ses limites. Les médias sociaux ont considérablement modifié la donne en donnant accès à tous, en temps réel, à la possibilité de diffuser à grande échelle quasiment n'importe quel discours, dont les plus haineux. Ils ont également déplacés les solutions, en apportant, à côté de la loi, la pratique de la modération (par les plateformes mais aussi entre pairs).

Si les discours de haine sont un délit au regard des limites de la liberté d'expression, il est important de noter que pour leurs victimes, ils ont souvent pour conséquence de les forcer au silence, de les priver de leur droit d'expression.

Discours de haine et désinformation

La désinformation nourrit souvent les discours de haine, qui se présentent de façon fallacieuse comme des arguments et non de l'agression. Les deux phénomènes sont étroitement corrélés et exploitent des biais cognitifs similaires, comme le biais de confirmation.

Discours de haine et médias de masse

Facteurs propices à la production et à la diffusion des messages de haine sur ces médias :

- Banalisation des discours racistes, sexistes, xénophobes, anti-islamistes etc., au nom de la fameuse « parole décomplexée ».
- « Concurrence » des médias sociaux. Dérives vers des formats conflictuels faisant le buzz.

Discours de haine et médias sociaux

Les médias sociaux représentent non pas la cause, mais un nouvel outil qui participe clairement à amplifier et complexifier le phénomène.

Facteurs propices à la production et à la diffusion de messages de haine sur les médias sociaux :

- **Accès simple**, à tous, même aux plus haineux, à la **parole publique**
- Accès à tous, par tous, faisant potentiellement de chacun **une cible possible de la haine**
- **Viralité et permanence** des messages postés
- Modèle économique des médias sociaux basé sur **la captation de l'attention**. Mise en avant par les algorithmes des contenus sensationnalistes, qui font le buzz
- **Quête de popularité** (ce qui clive attire, jusqu'à un certain seuil)
- **Format « storytelling » prévalant**, qui impose une forte composante émotionnelle et favorise l'émergence de publics affectifs particulièrement réceptifs au discours de haine
- **Difficulté à réaliser l'impact des messages** dans un cadre de communication virtuelle
- **Fonction polarisante des médias sociaux** à travers les bulles de filtre et les chambres d'échos qui désinhibent et justifient les discours de haine
- **Développement de robots dotés d'IA** instillant et propageant des discours de haine de façon autonome
- Coordination possible de comptes pour mener des « raids » très déstabilisants
- **Porosité entre sphères privées et publiques** : certains disent tout haut, en public, ce que l'on osait autrefois penser uniquement tout bas, en privé
- **Anonymat en ligne** : cette illusion donne une illusion d'impunité, faisant croire qu'il n'y a plus de contrôle social
- **Faiblesse de la modération** et des suppressions de messages / comptes haineux renforcent ce sentiment d'impunité
- **Immédiateté de la (re)diffusion** favorisant les dérapages



LOIS ET USAGES

Côté usages, nous disposons en France de plusieurs dispositifs permettant de lutter contre le discours de haine.

Sont sanctionnés par la loi :

- Les diffamations et les injures
- L'apologie ou la provocation à commettre certains crimes ou délits, par exemple, l'apologie des crimes de guerre ou contre l'humanité, des actes de terrorisme ou la provocation à ces actes
- La diffusion ou la reproduction de fausses nouvelles
- La transmission sans son consentement d'images d'une personne prises dans un lieu privé
- La diffusion, sans son accord, de l'image d'une personne identifiée ou identifiable portant des menottes alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'un jugement de condamnation
- La publication de tout acte de procédure criminelle ou correctionnelle avant qu'il ait été lu en audience publique
- La diffusion d'informations permettant l'identification d'un mineur ayant quitté ses parents ou victime d'une infraction, sauf demande des personnes ayant la garde du mineur ou des autorités

Principaux textes en vigueur :

- Directive des Services de Médias Audiovisuels (DSMA) européenne
- Digital Services Act
- Article 227-24 du Code Pénal
- Article 226-4-1 du code pénal
- Loi « Confiance dans l'économie numérique » – 2004
- Loi 2020-766 de juin 2020
- Code de la fonction publique- Article L133-2

Principales instances en charge de faire respecter la loi et de lutter contre la haine en ligne :

- Observatoire de la haine en ligne de l'ARCOM (ex CSA)
- Pôle national contre la haine en ligne
- Plateforme de signalement Pharos du ministère de l'intérieur
- DILCRAH





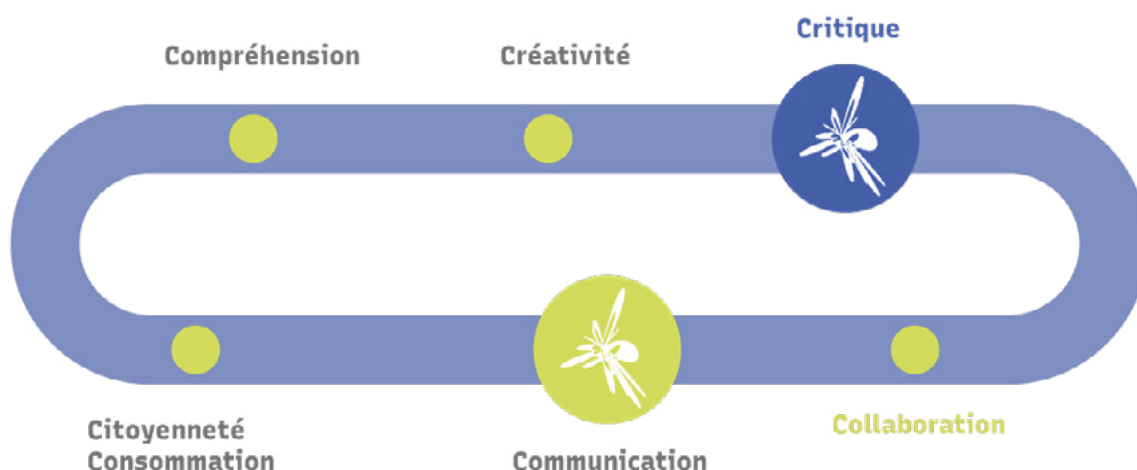
Les médias sociaux, qui ne peuvent modérer a priori les millions de messages qui affluent chaque minute, sont tenus, par le DSMA et le DSA, sous peine de sanctions, **de supprimer tout contenu ou compte diffusant des messages de haine qui leurs ont été signalés.**

Ce qui n'est pas toujours fait, loin de là. Légal, illégal, acceptable, relevant ou non du respect de la liberté d'expression ? Il n'est pas toujours simple de trancher.

RE-AGIR AVEC L'EMI

Une grande partie de la lutte contre le discours de haine repose sur la législation et la création de mesures sociales, politiques et éducatives s'attaquant aux racines de ces messages. Les experts en EMI, dont Savoir Devenir, sont d'avis qu'il faut prévenir, anticiper, et si le mal est fait, réagir.

Pistes de solution



Les compétences EMI concernées

Côté Éducation aux Médias et à l'Information, voici les principales pistes pour que chacun.e d'entre nous puisse participer à améliorer les choses.

Discours de haine / Démocratie

- Formations à la vérification de l'information
- Actions contre les stéréotypes et les discriminations
- Développement de pratiques éthiques : la loi ne régit que ce que l'on ne peut pas dire. Mais ne couvre pas ce qui est souvent essentiel, à savoir ce que l'on ne devrait pas dire au regard de valeurs partagées comme le respect d'autrui, la tolérance, l'empathie.
- Signalement
- Modération entre pairs
- Création de contre-discours
- Éducation au débat (rhétorique)

Cyberharcèlement



► En entreprise/en collectivité :

▪ Système d'information :

- Utiliser des VPN
- Définir l'adresse électronique sans distinction de sexe (pas de prénom)
- Faire changer les mots de passe régulièrement
- Rédiger une politique interne sur l'utilisation des TIC et le savoir-vivre en réseau

▪ Ressources Humaines :

- Sensibiliser les managers et collaborateurs sur la politique interne d'utilisation des outils de communication numériques
- Mettre en place des procédures de médiation (avant que la situation ne s'aggrave)
- Prendre en compte à la fois les victimes, les auteurs et les témoins
- Informer les salariés victimes de cyber harcèlement sur les démarches à faire

► En tant que citoyens :

- Protéger ses accès et mots de passe
- Être attentif aux renseignements personnels que l'on fournit
- Éviter de répondre aux comportements abusifs, uniquement pour demander de cesser
- Prendre en compte la nature émotionnelle des discours de haine
- Consigner les actes répréhensibles
- Soutenir les victimes sur les plateformes
- Signaler des comportements abusifs sur www.internet-signalement.gouv.fr
- Porter plainte
- Contacter « Net écoute » au 0800 200 000.

Les femmes sont **27 fois plus susceptibles** d'être harcelées sur internet que les hommes. Des actions de lutte contre le sexisme - et les stéréotypes en général - sont donc un bon moyen de lutter contre les discours de haine.



S A V O I R  D E V E N I R

savoirdevenir.net

contact@savoirdevenir.net

 **POCKETS**

Savoir Devenir